

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3703

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Allée d'Aversa - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Pierre Bénite, un ensemble de travaux d'aménagement urbain de proximité est déterminé chaque année afin d'améliorer le cadre de vie et répondre, dans des délais courts, à des priorités établies en concertation avec les habitants de la zone urbaine sensible (ZUS) de Haute Roche.

L'allée d'Aversa, située entre les rues communautaires du Centenaire et des Mûriers, joue un rôle important de liaison entre les différents secteurs du quartier de Haute Roche et d'accès, pour les piétons, au groupe scolaire de Haute Roche. Un diagnostic des différents dysfonctionnements (aménagements vétustes et dégradés, emmarchements irréguliers, faible sécurisation au débouché des rues communautaires, faible éclairage public, usages détournés : deux roues, etc.) a permis de déterminer le contenu d'un projet de requalification de l'allée d'Aversa.

Le projet élaboré par les services communautaires comprend :

- la suppression des emmarchements existants et la rénovation des revêtements,
- un aménagement paysager en liaison avec la vocation publique de l'allée,
- la mise en place d'un mobilier urbain adapté à l'usage et la sécurisation du site (éclairage public, barrières anti-deux roues, etc.).

Le coût global de l'opération est évalué à 150 000 € TTC. La direction de la voirie assurera la réalisation de ce projet de requalification, les travaux devraient être lancés début 2007.

Les recettes attendues pour ce projet s'élèvent à 105 000 € répartis comme suit :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	25 000 €
- Région	50 000 €
- commune de Pierre Bénite	30 000 €

Des conventions seront à passer avec la commune de Pierre Bénite, d'une part, pour confier à la Communauté urbaine la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage et, d'autre part, pour autoriser la Communauté urbaine à intervenir sur le foncier communal situé entre les terrains communautaires.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 9 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de restructuration de l'allée d'Aversa à Pierre Bénite pour un coût global prévisionnel de 150 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	25 000 €
- Région	50 000 €
- commune de Pierre Bénite	30 000 €
- Communauté urbaine	45 000 €

2° - Autorise monsieur le président :

- à signer les conventions par lesquelles la Commune :

- . confie à la Communauté urbaine la réalisation des travaux d'éclairage public,
- . l'autorise à intervenir sur le foncier communal,

- à solliciter les participations financières auprès de l'Anru, la Commune et la Région.

3° - L'opération Pierre Bénite : allée d'Aversa, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de :

- 150 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement pour 2007,
- 105 000 € en recettes à prévoir en crédits pour 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,